

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliott Murray-Kynnynmond, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous rencontrant pour la première fois depuis que je suis entré en fonctions, comme représentant de Sa Majesté au Canada, il me fait grandement plaisir de pouvoir vous féliciter sur la prospérité très considérable dont jouit maintenant le peuple du Canada, comme le témoignent l'expansion du commerce, la condition florissante du revenu public et le nombre croissant d'immigrants qui sont devenus colons permanents au milieu de nous. A ces preuves de prospérité vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante : l'arrêt presque complet du mouvement d'expatriation de notre population qui fut naguère un trait regrettable de notre état social.

Les négociations engagées durant les vacances entre le Gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis relativement au règlement de certaines difficultés pendantes entre le Canada et le pays voisin, ont été, je regrette de le dire, beaucoup retardées par la maladie et ensuite par la mort de deux des membres les plus éminents de la Commission chargée de cette affaire. On en était arrivé à une entente sur plusieurs des points en litige, lorsqu'une divergence de vues se produisit entre les Commissaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis sur la question de la délimitation de la frontière entre le Canada et l'Alaska ; cette question fût référée par les Commissaires à leurs Gouvernements respectifs et la Commission s'ajourna au deuxième jour d'août prochain, avec l'espoir que dans l'intervalle, cette difficulté pourra être aplanie.

Conformément à l'Acte passé à la dernière session la question de la Prohibition a été soumise à un plébiscite ; le résultat officiel de la votation vous sera soumis.

Je remarque avec plaisir que la mère patrie, le Canada et les autres possessions britanniques ont adopté le taux commun d'un penny pour le port des lettres. La satisfaction avec laquelle cette mesure a été accueillie par le peuple canadien est une nouvelle preuve du désir qui existe parmi la population en général, de voir l'établissement de rapports plus intimes entre la mère patrie et les autres parties de l'Empire.

Je suis en outre heureux de pouvoir constater que l'état prospère des finances du pays a permis de réduire de trois à deux cents le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, à dater du premier janvier dernier ; bien que cette réduction doive entraîner une diminution temporaire du revenu, il y a lieu, cependant, d'espérer que le taux ainsi diminué sera d'une telle utilité pour l'avancement des affaires et l'échange général de correspondance, que dans un avenir assez rapproché, les revenus du département des Postes atteindront leur ancien chiffre.

Depuis la dernière session, on a obtenu d'amples renseignements sur l'étendue et la valeur des gisements d'or et de minéraux précieux dans le Yukon et autres

parties du Canada. Les revenus provenant du Yukon ont été jusqu'à ce jour, assez considérables pour faire face aux fortes dépenses qu'il a fallu encourir pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre; et il a été jugé à propos, dans l'intérêt général, d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique dans le but d'établir des communications rapides avec la population de ces territoires éloignés.

Une mesure à l'effet d'établir une meilleure délimitation des districts électoraux du Canada, ainsi que plusieurs projets de loi de moindre importance, vous seront soumis.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics seront soumis à votre examen, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine; elles ont été préparées en tenant soigneusement compte des besoins du service public, de l'économie et des responsabilités imposées par les progrès rapides du pays.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis persuadé que les importants sujets que je viens de mentionner mériteront vos sérieuses études et que vos efforts les plus énergiques auront pour but de favoriser les intérêts publics et la prospérité du Canada.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Ils ont alors été lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 28 juin 1898.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt-septième jour du mois de juin, A. D. mil huit cent quatre-vingt-dix-huit (1898), Joseph Arthur Paquet, écuyer, de la cité de Québec, pour la division électorale de la Salle, dans la province de Québec, *vice* l'honorable Pierre Antoine DeBlois, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, 26 novembre 1898.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dix-neuvième jour du mois de novembre, A. D. mil huit cent quatre-vingt-dix-huit (1898), John Yeo, écuyer, de Port-Hill, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, pour la province de l'Île du Prince-Edouard, *vice* l'honorable Joseph Octave Arsenault, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat,